

(1)

( N° 17. )

---

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 1887.

BUDGET DES DOTATIONS POUR L'EXERCICE 1888 (1).

### RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (\*), PAR M. VERCRUYSE.

MESSIEURS,

Le budget des dotations pour l'exercice 1887 s'élevait à . fr.	4,624,940
Une diminution proposée par la Chambre de Représentants a réduit le projet du budget primitif pour 1888 à . . . . .	4,568,675
Ce qui constitue une différence de . . . . .	56,265
Les amendements proposés par le Gouvernement au projet primitif le diminuent d'une nouvelle somme de. . . . .	29,000
et ramènent le projet révisé pour 1888 à. . . . . fr.	4,539,675

Ces amendements consistent en une réduction de 30,000 francs sur les divers services de la Chambre des Représentants et en une augmentation de 1,000 francs demandée par la Cour des comptes, pour pouvoir scinder l'article 8 de manière à ne lui faire comprendre que le premier terme des pensions à accorder éventuellement et créer un article 9, spécialement affecté aux secours à accorder à des employés ou familles d'employés qui n'ont pas droit à une pension.

Aucune observation n'a été présentée en sections et la section centrale a l'honneur, Messieurs, de vous proposer à l'unanimité l'adoption du projet de budget tel qu'il a été amendé par le Gouvernement.

*Le Rapporteur,*  
VERCRUYSE.

*Le Président,*  
P. TACK.

---

(1) Budget, n° 98, III (session 1886-1887).

Amendements du Gouvernement, n° 3, III.

(\*) La section centrale, présidée par M. TACK, était composée de MM. D'OUTREMOY, DE WINTER, VERCRUYSE, CARLIER, DE BURLET et SNOY.